

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL  
MUNICIPAL EN DATE DU 15 MAI 2023**

Le conseil municipal de Jumilhac-le-Grand s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de La Pépète le lundi 15 mai 2023 à 20h00 selon la convocation en date du 10 mai 2023 sous la présidence du maire, Annick MAURUSSANE ; Francine BOISSARD étant désignée comme secrétaire de séance.

**Présents** : Annick MAURUSSANE – Maryse MEYNIER – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Francine BOISSARD – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Isabelle FAURE – Isabelle LIU GOUVRIOT – Ludovic CHAMINADE – Tony PETIOT – Anne-Marie POUYADOUX – Jean-Marc BUISSON

**Procuration** : Max GUIGUES a donné procuration à Maryse MEYNIER.  
Sandrine GRANSON a donné procuration à Annick MAURUSSANE.

**Absents excusés** : Max GUIGUES – Sandrine GRANSON

**Absent** :

**En exercice** : 15

**Présents** : 13

**Votants** : 15

**Ordre du jour** :

- Approbation du procès-verbal du 11/04/2023
- Attribution marché logement PMR
- Durées amortissement budget annexe
- Autorisation d'emprunt travaux mise en séparatif bourg
- Autorisation d'emprunt travaux renouvellement canalisations eau potable bourg
- Demande de subvention jumelage
- Demande aliénation chemin rural La Jarousse
- Questions diverses

**Délibération n°2023/47 portant sur l'approbation du  
procès-verbal de la réunion  
du conseil municipal du 11-04-2023**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 avril 2023.

(15 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Votes POUR : Annick MAURUSSANE + procuration – Maryse MEYNIER + procuration – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Francine BOISSARD – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Isabelle FAURE – Isabelle LIU GOUVRIT – Ludovic CHAMINADE – Tony PETIOT – Anne-Marie POUYADOUX – Jean-Marc BUISSON

**Délibération n°2023/48 portant sur l'attribution du marché concernant l'aménagement d'un  
logement PMR**

Vu le code de la commande publique,  
Vu le rapport d'analyse des offres présenté par le maître d'œuvre,  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Madame le Maire à signer les marchés publics suivants :

AMENAGEMENT D'UN LOGEMENT ACCESSIBLE PMR DANS L'ANCIEN BUREAU DE POSTE

Lot 1 : Démolition-Maçonnerie-Gros œuvre  
SARL DEPRE PROVENZANO  
49 Avenue de Limoges  
24450 MIALLET  
Montant du marché : 21 769.64 € HT

Lot 2 : Menuiseries extérieures aluminium-Serrurerie  
SARL RIOU  
10 Rue Alfred Nobel - ZAE Landry 2  
24750 BOULAZAC  
Montant du marché : 29 760.00 € HT

Options :

- Remplacement menuiseries extérieures façade ouest : 9 344.00 € HT
- Remplacement porte arrière accès logement étage : 2 786.00 € HT
- Plus-value isolation biosourcée cave : 4 445.00 € HT

Lot 3 : Plâtrerie  
SAS DUBOIS  
28 Rue d'Aquitaine  
24270 SAVIGNAC-LEDRIER  
Montant du marché : 22 231.63 € HT

Option :

- Plus-value isolation biosourcée cave : 1 706.25 € HT

Lot 4 : Plomberie-Sanitaire-Chauffage  
SAS DELCAMBRE  
53 Avenue Henri Deluc  
24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE  
Montant du marché : 24655.35 € HT

Option :

- Plus-value pour réseau de chauffage à neuf : 1 756.84 € HT

Lot 5 : Electricité-Ventilation  
SARL CLAUD ENERGIES  
ZA Les Landysses  
24270 LANOUAILLE  
Montant du marché : 11 262.00 € HT

Lot 6 : Carrelage-Faïence-Sol souple  
SARL STAP DORDOGNE  
ZAE Borie Marty  
24660 NOTRE DAME DE SANILHAC  
Montant du marché : 7 148.60 € HT  
Option :

- Revêtement sol souple pièce de vie : 1 829.37 € HT

Lot 7 : Menuiseries intérieures  
SARL MARTIN  
11 Bis Rue des deux Lavois  
24340 VIEUX MAREUIL  
Montant du marché : 18 977.75 € HT

Lot 8 : Peinture  
SAS DUBOIS  
28 Rue d'Aquitaine  
24270 SAVIGNAC-LEDRIER  
Montant du marché : 10 152.80 € HT

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

(15 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Votes POUR : Annick MAURUSSANE + procuration – Maryse MEYNIER + procuration – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Francine BOISSARD – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Isabelle FAURE – Isabelle LIU GOVRIT – Ludovic CHAMINADE – Tony PETIOT – Anne-Marie POUYADOUX – Jean-Marc BUISSON

**Délibération n°2023/49 portant sur les modalités d'amortissement pour le budget annexe eau et assainissement**

Les conditions actuelles d'amortissement ont été fixées par délibération du 18 janvier 2021 pour le budget annexe eau et assainissement.

Afin de prendre en considération l'acquisition de nouvelles immobilisations dont les conditions d'amortissement n'ont pas été prévues par la délibération existante, il est proposé une nouvelle délibération.

Il est proposé les durées d'amortissement suivantes pour les catégories d'immobilisation qui figurent dans le tableau ci-dessous.

Comptes	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	An
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion (si non suivis de réalisation)	5
2051	Concessions et droits assimilés	5
208	Autres immobilisations incorporelles	10

IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
212	Agencement et aménagements de terrain	15
213	Construction Dont création et réhabilitation station d'épuration	50
2156	Matériel spécifique d'exploitation	10
2158	Autre installations, matériel et outillage techniques Sauf renouvellement et création de réseaux	10 60
218	Autres immobilisations corporelles	10

En application de l'article R-2321-1 du Code général des collectivités territoriales, le seuil unitaire au delà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide, s'amortissent en un an, est fixé à 2 000 euros.

Madame le maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les durées proposées dans le tableau et sur les points particuliers.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- valide la durée proposée pour les immobilisations à venir
- valide les points énoncés par madame le maire.

(15 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Votes POUR : Annick MAURUSSANE + procuration – Maryse MEYNIER + procuration – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Francine BOISSARD – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Isabelle FAURE – Isabelle LIU GOUVRIT – Ludovic CHAMINADE – Tony PETIOT – Anne-Marie POUYADOUX – Jean-Marc BUISSON

### **Délibération n°2023/50 portant sur l'autorisation d'emprunt concernant les travaux de mise en séparatif du bourg**

Le Conseil Municipal de la Commune de Jumilhac -le-Grand, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

#### **DELIBERE**

Pour le financement de cette opération, Madame Le Maire est invitée à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 850 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

**Ligne du Prêt :** PSPL « Aquaprêt »

**Montant :** 850 000 euros

**Durée d'amortissement :** 60 ans

**Périodicité des échéances :** Trimestrielle

**Index :** Livret A

**Taux d'intérêt actuariel annuel :** Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.4%

**Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance :** en fonction de la variation du taux du LA

**Amortissement :** Echéances et intérêts prioritaires

**Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt :** autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

**Remboursement anticipé** : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

**Typologie Gissler** : 1A

**Commission d'instruction** : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil autorise son Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.

(15 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Votes POUR : Annick MAURUSSANE + procuration – Maryse MEYNIER + procuration – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Francine BOISSARD – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Isabelle FAURE – Isabelle LIU GOUVRIT – Ludovic CHAMINADE – Tony PETIOT – Anne-Marie POUYADOUX – Jean-Marc BUISSON

### **Délibération n°2023/51 portant sur l'autorisation d'emprunt concernant les travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable du bourg**

Le Conseil Municipal de la Commune de Jumilhac -le-Grand, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

#### **DELIBERE**

Pour le financement de cette opération, Madame Le Maire est invitée à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 850 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

**Ligne du Prêt** : PSPL « Aquaprêt »

**Montant** : 162 000 euros

**Durée d'amortissement** : 60 ans

**Périodicité des échéances** : Trimestrielle

**Index** : Livret A

**Taux d'intérêt actuariel annuel** : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,4%

**Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance** : en fonction de la variation du taux du LA

**Amortissement** : Echéances et intérêts prioritaires

**Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt** : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

**Remboursement anticipé** : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

**Typologie Gissler** : 1A

**Commission d'instruction** : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil autorise son Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.

(15 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Votes POUR : Annick MAURUSSANE + procuration – Maryse MEYNIER + procuration – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Francine BOISSARD – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Isabelle FAURE – Isabelle LIU GOUVRIT – Ludovic CHAMINADE – Tony PETIOT – Anne-Marie POUYADOUX – Jean-Marc BUISSON

### **Délibération n°2023/52 portant sur la demande de M. et Mme FEINER pour l'aliénation d'un chemin rural à La Jarousse**

Madame le Maire donne lecture du courrier de M. et Mme FEINER qui demandent l'aliénation d'une partie d'un chemin rural à La Jarousse qui jouxte leur propriété.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Donne un avis défavorable pour l'aliénation d'une partie d'un chemin rural à La Jarousse.

(0 POUR – 12 CONTRE – 3 ABSTENTIONS)

Votes CONTRE : Annick MAURUSSANE + procuration – Maryse MEYNIER + procuration – Henri LONGIERAS – Francine BOISSARD – François BOISSARD – Isabelle FAURE – Isabelle LIU GOUVRIOT – Tony PETIOT – Anne-Marie POUYADOUX – Jean-Marc BUISSON

Abstentions : Pascal COURNARIE – Ludovic CHAMINADE – Corine VAN DER PLAS

### Questions diverses

Madame le Maire :

Visite jury Villes et Villages fleuris le 02/08/2023 à 10h.

Henri Longieras

Demande une prise de décision concernant la participation des privés aux travaux d'assainissement sous la forme d'un forfait, montant à déterminer.

Tony Petiot

Interroge Madame le Maire sur la fermeture du mur d'escalade. Madame le Maire lui donne les informations demandées, l'escalade est interdite tant que le département n'a pas pris la compétence sauf pour les activités dans le cadre de l'été actif encadrées par des moniteurs ayant signé une convention avec la commune.

Jean-Marc Buisson

Demande s'il y a un retour de la Communauté de Communes sur le projet de parcours santé ? Madame le Maire lui répond que c'est à l'ordre du jour du prochain bureau du 25/05/2023.

Corine Van der Plas

Modification distribution du Jumilhac Infos : un important en décembre et un intermédiaire au moins de juin.

Mise à jour du site internet, contenu à modifier à transmettre avant le 27/05/2023.

Fin de séance 21h50.

Signature du Maire et du Secrétaire de séance :

